

Note de l'ACM du 13 juillet 2026 portant publication des taux d'intérêt effectifs globaux moyens au titre du 1^{er} semestre de l'année 2026 et des seuils des taux d'intérêt excessifs et des marges bénéficiaires excessives correspondants, au titre du 2^{ème} semestre de l'année 2026

Taux annuels effectifs globaux moyens au titre du 1 ^{er} semestre de l'année 2026, taux d'intérêts excessifs, et marges bénéficiaires excessives au titre du 2 ^{ème} semestre de l'année 2026			
Catégories des microfinancements qui obéissent au même taux d'intérêt excessif ou à la même marge bénéficiaire excessive	Taux annuels effectifs globaux moyens au titre du 1 ^{er} semestre 2026 (TEG moyens)	Seuils des taux d'intérêts excessifs et marges bénéficiaires excessives au titre du 2 ^{ème} semestre 2026 (TEG maximum)	
Catégories des microfinancements destinés à financer une activité génératrice de revenu (ACR)			
Microfinancements pour l'agriculture	27,18%	27,18%	
Microfinancements pour l'élevage	27,26%	27,26%	
Microfinancements pour le commerce	27,62%	27,62%	
Microfinancements pour la pêche	28,38%	28,38%	
Microfinancements pour l'artisanat	26,11%	26,11%	
Microfinancements pour les services	28,58%	28,58%	
Microfinancements pour la production	26,66%	26,66%	
Catégories des microfinancements destinées à financer des besoins visant l'amélioration des conditions de vie (ACV)			
Microfinancements pour l'éducation	23,89%	23,89%	
Microfinancements pour l'amélioration du logement	23,81%	23,81%	
Autres catégories de microfinancements visant l'ACV	24,29%	24,29%	

Éléments entrant dans le calcul du taux annuel effectif global moyen au titre du 1 ^{er} semestre de l'année 2026					
Catégories des microfinancements qui obéissent au même taux d'intérêt excessif ou à la même marge bénéficiaire excessive	Taux d'intérêt nominal moyen pondéré	Taux de frais d'étude de dossier moyen pondéré	Taux de la prime d'assurance (vie et / ou invalidité) moyen pondéré	Maturité moyenne pondérée (En mois)	
Catégories des microfinancements destinés à financer une activité génératrice de revenu (ACR)					
Microfinancements pour l'agriculture	24,50%	1,08%	0,53%	23,64	
Microfinancements pour l'élevage	24,60%	0,99%	0,50%	22,81	
Microfinancements pour le commerce	24,60%	1,25%	0,51%	23,01	
Microfinancements pour la pêche	25,06%	1,40%	0,55%	24,95	
Microfinancements pour l'artisanat	23,66%	1,04%	0,52%	21,13	
Microfinancements pour les services	25,30%	1,44%	0,53%	25,82	
Microfinancements pour la production	23,85%	1,24%	0,53%	22,60	
Catégories des microfinancements destinées à financer des besoins visant l'amélioration des conditions de vie (ACV)					
Microfinancements pour l'éducation	22,63%	0%	0,50%	15,79	
Microfinancements pour l'amélioration du logement	22,64%	0%	0,50%	19,95	
Autres catégories de microfinancements visant l'ACV	23,92%	0%	0,52%	25,83	

- ☒ Le TEG d'un microfinancement est un taux équivalent (et non proportionnel) au taux de la période et prend en considération :
- Les intérêts, qui tiennent compte des dépenses effectives nécessaires à l'octroi des microfinancements et notamment le coût des ressources, des opérations d'encadrement et de formation de la clientèle et les frais d'exploitation,
 - Les frais d'étude de dossier,
 - La prime d'assurance (décès et/ou invalidité) supportée par le client, et perçue par l'IMF, en sa qualité d'intermédiaire d'assurance.

- ☒ Hormis les éléments ci-dessus énumérés, et les pénalités de retard éventuelles, l'IMF ne peut nullement faire supporter ses clients, une commission et / ou frais quelle qu'en soit la nature.
- ☒ En cas d'application d'un taux d'intérêt excessif ou d'une marge bénéficiaire excessive, les sommes indûment perçues doivent être restituées à l'emprunteur, majorées des intérêts au taux légal appliqué en matière commerciale conformément à l'article 1100 du code des obligations et des contrats, et ce, à compter de la date de leur perception.